

FORMATION DU DIRIGEANT COMMENT RECEVOIR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS SON ETABLISSEMENT ELABORATION DE L'AD'AP

- Objectifs généraux de la formation

- * Comprendre les différentes situations de handicap.
- * Prendre en charge la demande des personnes handicapées.
- * Comment accueillir au plan psychologique des personnes à mobilité réduite dans son établissement.
- * Définir les besoins liés aux différents handicaps.
- * Appréhender le cadre réglementaire relatif à la loi du 11 Février 2005 et l'arrêté du 8 Décembre 2014.
- * Être en mesure soi-même d'élaborer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour l'établissement.

- Programme de formation

Nous vous proposons 4 formules pouvant correspondre à vos besoins. Les formules 1, 3, et 4 ayant un tronc commun, elles se dérouleront en inter-entreprises où les stagiaires bénéficieront d'une sensibilisation aux handicaps (accueil public et emploi de personnes en situation de handicap); une journée traitant de la réglementation (Accessibilité, Ad'AP, registre public d'accessibilité, les différentes commissions); une journée en intra-entreprise avec un moniteur spécialiste des établissements recevant du public pour adapter la théorie à la pratique sur le lieu de réception des clients.

- FORMATION INTER-ENTREPRISE DE 7 ou 14 HEURES

Nombre de participants : 5 à 8 personnes

Objectif de la formation en salle

- Appréhender le cadre réglementaire relatif à la loi du 11 Février 2005 et l'arrêté du 8 Décembre 2014
- Comprendre les différentes situations de handicap
- Comment accueillir des personnes à mobilité réduite dans son établissement
- La clientèle de personnes en situation de handicap, un coût mais aussi une opportunité d'affaires.

- 4 Programmes de formation selon vos besoins:

Formule 1: 7h00

Formule destinée aux entreprises désireuse de connaissance en matière de handicaps concernant l'accueil du public et/ou des salarié(e)s en situation de handicap.

Formule 1 (le handicap)
Matin : 9h00 à 12H30
La loi
Le handicap
Les lésions et leurs natures
Repas (12h30 à 14h00)
Dans l'entreprise
Politique de prévention
Fin de journée 17H30

Formule 2: 7h00

Formule destinée aux entreprises désireuse de mieux appréhender l'accessibilité de leur entreprise au travers 1 journée dédiée dans leur établissement.

Formule 2
Matin : 9h00 à 12H30
Participant : le stagiaire de l'établissement
Accessibilité des ERP (théorie)
Repas (12h30 à 14h00)
Diagnostic de l'établissement avec le stagiaire. Dossier Ad'ap ou registre public d'accessibilité
Fin de journée 17H30

Formule 3: 14h00

Formule destinée aux entreprises désireuse de connaissance en matière de handicap pour l'accueil du public et/ou des salarié(e)s en situation de handicap, ayant déjà créer leur document administratif (Attestation, Ad'AP, registre public d'accessibilité) mais souhaitant effectuer, par eux même, un suivi de leur établissement.

Journée 1 (le handicap)	Journée 2
Matin : 9h00 à 12H30	Date à définir avec l'entreprise Matin : 9h00 à 12h30
La loi	Participant : le stagiaire de l'établissement
Le handicap	Accessibilité des ERP (théorie)
Les lésions et leurs natures	Repas (12h30 à 14h00)
Repas (12h30 à 14h00)	Diagnostic de l'établissement avec le stagiaire. Dossier Ad'ap ou registre public d'accessibilité
Dans l'entreprise	
Politique de prévention	
Fin de journée 17H30	Fin de journée 17H30

Formule 4: 21h00

Formule destinée aux entreprises désireuse d'obtenir les informations nécessaire sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans leur établissement, de connaître leurs obligations administratives vis à vis du handicap et les différentes commissions accessibilités, effectuer leurs démarches administratives (ou mise à jour de celles-ci) au travers une journée dédiée dans leur établissement.

Journée 1 (le handicap)	Journée 2 (la réglementation)	Journée 3 (l'accessibilité)
Matin : 9h00 à 12H30	Matin : 9 h 00 à 12 H 30	Date à définir avec l'entreprise Matin : 9h00 à 12h30
La loi	La loi	Participant : le stagiaire de l'établissement
Le handicap	Le bâti	Accessibilité des ERP (théorie)
Les lésions et leurs natures	Repas (12h30 à 14h00)	Repas (12h30 à 14h00)
Repas (12h30 à 14h00)	L'extérieur du bâtiment	Diagnostic de l'établissement avec le stagiaire. Dossier Ad'ap ou registre public d'accessibilité
Dans l'entreprise	L'intérieur des ERP	
Politique de prévention	Fin de journée 17H30	
Fin de journée 17H30		Fin de journée 17H30

Un support sous forme de clés USB sera remis avec le support de formation, textes réglementaires, fiches techniques permettant la mise aux normes de l'ERP.